

PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU PROFIT DES SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE

DESCRIPTION DES BESOINS Lot 3 – Résidences, île de Cayenne Annexe 2.3 - CCP - BMA973_2026_01

La composition des sites est donnée à titre indicatif.

Il conviendra de préciser ces éléments ainsi que l'estimation de la surface lors de la visite préalable des sites.

La mesure des surfaces à entretenir doit-être effectuée par le candidat.

Le métrage des surfaces annoncé par les entreprises sera vérifié par l'administration.

En plus des fréquences de passage indiquées ci-dessous, 4 passages supplémentaires dans l'année déclenchés par la DGA/DIL en fonction de la vitesse de pousse sont à prévoir.

Résidence au 39, Lotissement Massel à Cayenne

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretenir les haies et les arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les mûrs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement Enlever les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés	1 fois par mois

Résidence SOPHIE 2 au 20, Lotissement les Flamboyants, à Remire-Montjoly (SPCM)

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies et des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les mûrs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement Enlever les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés	1 fois par mois

Résidence SOPHIE 1 au 23, Lotissement les Flamboyants, à Remire-Montjoly (SGSE)

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies et des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement Enlever les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies et des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement Enlever les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies et des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement Enlever les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des haies et arbustes : Uniformiser la hauteur des haies, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des haies et des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des haies et des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées	1 fois par mois